



AVIS INSCRIPTIONS DES AFFOUAGISTES

Les dossiers sont à retirer en mairie aux jours et heures d'ouverture au public ou sur le site internet de la Commune www.freissinieres.fr

**Les dossiers sont à déposer en mairie
avant le mardi 16 juillet à 12h00.**

RAPPEL

DROIT A L'AFFOUAGE

Être résident fixe dans la commune – être à jour dans les redevances communales.

Conditions avant l'inscription :

1. Retirer le dossier d'inscription en mairie ou sur le site internet www.freissinieres.fr
2. Remplir la feuille d'engagement
3. Lire et signer le règlement d'affouage
4. Revenir en mairie avec l'ensemble du dossier pour valider votre inscription – sans oublier la copie de votre assurance « attestation »
5. Inscription individuelle seulement.

La revente du bois de chauffage est strictement interdite.
Respecter les règles de sécurité.

La Mairie.